



Mme BERNARD
Rectrice de l'Académie de Toulouse
75 rue Saint Roch
31400 TOULOUSE

Toulouse, le 8 décembre 2016

Objet : L'éducation prioritaire dans les lycées

Madame la Rectrice,

Dans le cadre des annonces faites par la ministre le 28/11/2016 dans son communiqué de presse où elle « annonce de nouveaux moyens pour les lycées les plus défavorisés », nous souhaiterions savoir pour commencer quelle sera la part affectée à l'académie de Toulouse sur les « 450 emplois nouveaux » prévus par la ministre.

D'autre part, nous souhaiterions savoir quel sera le label des deux LP ex-ECLAIR (LP Guynemer à Toulouse et LP Clément de Pémillie à Graulhet) et de quels moyens spécifiques ils disposent actuellement et ceux dont ils disposeront à la rentrée 2017. Même question pour le LP du Mirail et pour le LGT Rive Gauche tous les deux classés APV et Politique de la Ville : de quels moyens spécifiques disposent-ils actuellement et de quels moyens disposeront-ils à la rentrée ?

Enfin, est-il prévu une extension de la carte d'éducation prioritaire des lycées (LP et LGT) dans notre académie à la rentrée 2017 ? En effet, nous pensons que cela serait souhaitable et même nécessaire car d'autres établissements connaissent des difficultés en raison du public accueilli, qu'il vienne des collèges REP et REP+ et/ou de ZUS.

A ce titre, nous vous demandons officiellement que soit établi un classement des LP d'un côté et des LGT et LPO de l'autre pour toute l'académie, à l'image de celui qui a été effectué pour les collèges de l'académie avant la désignation des REP+ et REP. Un tel « classement indicateur social » (pour reprendre les termes du classement des collèges) avec des critères objectifs et transparents (% de retard en seconde, % de PCS défavorisées, % de boursiers, % issus de ZUS, taux de réussite au brevet des secondes, taux de réussite au baccalauréat, autres ...) aurait le mérite d'identifier objectivement les établissements qui ont le plus besoin des moyens de l'éducation prioritaire. Nous sommes d'ailleurs tout à fait disposés à participer à un GT pour déterminer et arrêter les critères pertinents, comme le fait que pour nous seul le prébac devrait être pris en compte et non pas le postbac.

Dans l'attente de votre réponse et d'une éventuelle audience si vous le jugez nécessaire, veuillez agréer, Mme la Rectrice, l'expression de nos sentiments dévoués.

Pierre PRIOURET et Bernard SCHWARTZ, co-secrétaires généraux du SNES-FSU
Agnès BERNADOU, secrétaire académique du SNUEP-FSU